



N. AMAR AUDIT &
CONSULTING "N2AC"

Ghandi Mall 7/B5, Boulevard
Ghandi, Immeuble 7, Appt 5,
Casablanca

CABINET FOUAD EL KOUHEN

52, Boulevard Zerktouni
Casablanca

MICRODATA S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018



**N. AMAR AUDIT &
CONSULTING "N2AC"**

Ghandi Mall 7/B5, Boulevard
Ghandi, Immeuble 7, Appt 5,
Casablanca

CABINET FOUAD EL KOUHEN

52, Boulevard Zerktouni
Casablanca

Aux Actionnaires de la Société
MICRODATA S.A.
30, Bd Ibnou Sina
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2018.

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention de supervision de comptabilité entre la société C2MA et Microdata

- **Date de signature du contrat** : 2 janvier 2017 ;
- **Objet du contrat** : Supervision de la comptabilité de Microdata ;
- **Durée du contrat** : Une année reconductible tacitement ;
- **Montant des honoraires mensuel facturé à Microdata** : KDH 24,2 soit une charge annuelle comptabilisée de KDH 290 ;
- **Sommes versées en 2018 au titre de ce contrat** : KDH 348 ;
- **Administrateur concerné** : Monsieur Hassane AMOR.

2.2 Contrat de bail entre Monsieur Hassane AMOR et Microdata

- **Date de signature du contrat** : 2 janvier 2009 ;
- **Objet du contrat** : Local donné à bail à Microdata destiné à usage de bureaux situé à Tanger, rue Hassan Chadli - Résidence « La Rencontre » ;
- **Durée du bail** : Trois années fermes reconductibles tacitement de trois ans à trois ans ;
- **Montant du loyer mensuel facturé à Microdata** : KDH 4 soit une charge annuelle comptabilisée de KDH 48 ;
- **Délai de paiement** : Loyer payable par virement le 25 de chaque mois ;
- **Sommes versées en 2018 au titre de ce contrat** : KDH 48 ;
- **Administrateur concerné** : Monsieur Hassane AMOR.

2.3 Contrat de bail entre Monsieur Hassane AMOR et Microdata

- **Date de signature du contrat** : 1^{er} septembre 2008 ;
- **Objet du contrat** : Local donné à bail à Microdata destiné à usage de bureau situé à Fès - Route Ain Chkef, Lot N°5 ;
- **Durée du bail** : Trois années fermes reconductibles tacitement de trois ans à trois ans ;
- **Montant du loyer mensuel facturé à Microdata** : KDH 8 soit une charge annuelle comptabilisée de KDH 96 ;
- **Délai de paiement** : Loyer payable d'avance le 4 de chaque mois ;
- **Sommes versées en 2018 au titre de ce contrat** : KDH 96 ;
- **Administrateur concerné** : Monsieur Hassane AMOR.

2.4 Contrat de bail entre Monsieur Hassane AMOR et Microdata

- **Date de signature du contrat** : 14 novembre 2008 ;
- **Objet du contrat** : Local donné à bail à Microdata destiné à usage de bureau et de dépôt situé à Casablanca – 17, rue Abou Abbas Azfi, Maarif ;
- **Durée du bail** : Trois années fermes reconductibles tacitement de trois ans à trois ans ;
- **Montant du loyer mensuel facturé à Microdata** : KDH 61,5 soit une charge annuelle comptabilisée d'environ KDH 738 ;
- **Délai de paiement** : Loyer payable d'avance le 4 de chaque mois ;
- **Sommes versées en 2018 au titre de ce contrat** : KDH 738 ;
- **Administrateur concerné** : Monsieur Hassane AMOR.

2.5 Convention de domiciliation entre la société Qualitel et Microdata

- **Date de signature de la domiciliation** : 3 décembre 2007 ;
- **Objet du contrat** : Domiciliation de la société Qualitel ;
- **Durée de la domiciliation** : Indéterminée ;
- **Montant de la domiciliation facturé par Microdata** : Gratuit ;
- **Sommes versées en 2018 au titre de cette convention** : Néant ;
- **Administrateur concerné** : Monsieur Hassane AMOR.

WA

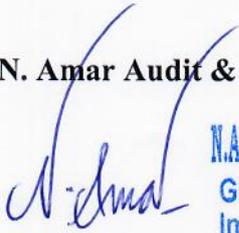
2.6 Convention de service entre la société Telinfo 5 et Microdata

- **Date de signature de la convention** : 1^{er} février 2002 ;
- **Objet du contrat** : Diverses prestations de services pour le compte de Microdata ;
- **Durée du contrat** : Un trimestre reconductible tacitement ;
- **Montant des honoraires facturés à Microdata** : KDH 96 ;
- **Sommes versées en 2018 au titre de cette convention** : KDH 115 ;
- **Administrateur concerné** : Monsieur Hassane AMOR.

Casablanca, le 6 mai 2019.

Les Commissaires aux Comptes

N. Amar Audit & Consulting "N2AC"



N.AMAR AUDIT & CONSULTING (N° AC)
GHANDI MALL, Bd GHANDI
Imm. 7 Appt 5 - Casablanca

Nawfal AMAR
Expert Comptable

Cabinet Fouad EL KOUHEN



Fouad EL KOUHEN
Expert Comptable